

Demande de délivrance d'un permis de capture d'un oiseau de proie

1 Informations sur le demandeur

Nom de l'entreprise [si applicable]		Numéro d'entreprise au Registre des entreprises du Québec (NEQ) [si applicable]	
Titre Madame Monsieur		Nom	Prénom
Adresse		Êtes-vous âgé de 18 ans et plus? [demande pour une personne physique] Oui Non	
Ville ou municipalité		Province	Code postal
Numéro de téléphone poste		Numéro de téléphone cellulaire	Adresse de courriel
Permis du demandeur autorisant la garde d'oiseaux de proie permis spécifique à la garde d'oiseaux de proie permis professionnel de garde d'animaux			Numéro du permis

2 Déclaration et signature

Restrictions applicables à la capture d'un oiseau de proie

J'ai pris connaissance des restrictions relatives à la capture d'un oiseau de proie du [Règlement sur les animaux en captivité](#) et du Règlement sur les permis de garde d'animaux en captivité, précisant notamment :

- qu'un permis de capture d'un oiseau de proie autorise la capture d'un seul oiseau de proie juvénile;
- que les seules espèces qui peuvent être capturées sont la buse à queue rousse (*Buteo jamaicensis*), l'autour des palombes (*Accipiter gentilis*), l'épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*) et le faucon émerillon (*Falco columbarius*);
- que la capture de l'oiseau de proie peut uniquement être réalisée entre le 1er septembre et le 31 décembre;
- que les seuls pièges autorisés sont le bownet, le Swedish goshawk trap, le Bal-chatri et le dho-gazza et que ces pièges doivent être sous surveillance constante;
- que l'oiseau de proie doit être enregistré auprès du ministre dans les 14 jours suivant sa capture;
- que des droits sont payables lors de cet enregistrement (voir l'[article 11](#) du Règlement sur les animaux en captivité pour le montant de ces droits).

Mauvais traitements et cruauté envers les animaux

J'affirme qu'au cours des 5 dernières années, je n'ai été déclaré coupable d'aucune infraction relative à :
 un des articles [444 à 447.1 du Code criminel](#);
 l'article 47 ou 48 du [Règlement sur les animaux en captivité](#);
 l'article 6 de la [Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal](#).

Signature	Date
-----------	------

3 Documents à joindre à cette demande

Un chèque libellé au nom du ministre des Finances du Québec, correspondant aux droits exigibles lors de la délivrance du permis.

4 Coordonnées des bureaux régionaux de la gestion de la faune

Ce formulaire doit être acheminé au bureau **correspondant à la région où les animaux seront gardés**

Région(s)	Bureau	Région(s)	Bureau
Bas-Saint-Laurent (01)	Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent 92, 2 ^e Rue Ouest, bureau 207 Rimouski (Québec) G5L 8B3 bas-saint-laurent.faune@mffp.gouv.qc.ca	Outaouais (07)	Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais 16, impasse de la Gare-Talon, RC-100 Gatineau (Québec) J8T 0B1 outaouais-faune@mffp.gouv.qc.ca
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) Côte-Nord (09)	Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean 3950, boulevard Harvey, 3 ^e étage Jonquières (Québec) G7X 8L6 saguenay-lac-saint-jean.faune@mffp.gouv.qc.ca	Lanaudière (14) Laurentides (15)	Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides 142, rue Godard Mont-Laurier (Québec) J9L 3T7 laurentides.faune@mffp.gouv.qc.ca
Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12)	Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 5700, 4 ^e Avenue Ouest, local F-316 Québec (Québec) G1H 6R1 capitale-chaudiere.faune@mffp.gouv.qc.ca	Abitibi-Témiscamingue (08)	Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue 70, avenue Québec Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1 abitibi-temiscamingue.faune.permiss@mffp.gouv.qc.ca
Mauricie (04) Centre-du-Québec (17)	Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec 100, rue Laviolette, local 207 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 mauricie.faune@mffp.gouv.qc.ca	Nord-du-Québec (10)	Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec 951, boulevard Hamel Chibougamau (Québec) G8P 2Z3 nord-du-quebec.faune.permiss@mffp.gouv.qc.ca
Estrie (05) Montréal (06) Laval (13) Montréal (16)	Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval 800, rue Goretti Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 estrie.faune@mffp.gouv.qc.ca	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 124, 1 ^{re} Avenue Ouest Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5 gaspesie-iles-de-la-madeleine.faune@mffp.gouv.qc.ca

5 Section réservée à l'administration

Date de réception de la demande	Demande traitée par	
Analyse de la demande		
Formulaire complet Paiement reçu Permis de garde valide		
Demande approuvée par	Signature	Date d'approbation de la demande
Numéro de permis		